

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER**

**1<sup>er</sup> juin 2021 – 14h30**

**Salle Gabriel Marty**

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration à		
					A partir de		
A	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	X				
A	BASSANO	Marie	X				
A	EGEA	Pierre		X			
A	GAILLET	Aurore			X	GUIGUET-SCHIELE Quentin	14h30
A	JACQUINOT	Nathalie	X				
A	KRAJESKI	Didier	X				
A	MANGEMATIN	Céline	X				
A	NICOD	Marc			X	ANDRIANTSIMBAZOVINA Joël	14h30
A	RASS-MASSON	Lukas	X				
A	TOUZEIL-DIVINA	Mathieu			X	GUIGNARD Didier	14h30
B	AKEMAKOU NJINGA	Nessan		X			
B	BLIN	Olivier			X	GUIGNARD Didier	14h30
B	CASAMATTA	Nathalie	X				
B	FABRIES-LECEA	Eugénie		X			
B	GUIGNARD	Didier	X				
B	GUIGUET-SCHIELE	Quentin	X				
B	JEAN	Séverin		X			
B	JUSTON	Pierre	X				
B	MIRABAIL	Solange		X	X	MANGEMATIN Céline	14h30
B	THOMAT-RAYNAUD	Anne-Laure	X				
BIATSS	BOUAICHE	Yasmine	X				
BIATSS	FROSSARD	Cécile	X				
BIATSS	PORCARIO	Stéphanie	X				

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration à		
					A partir de		
BOUGE TA FAC	SALLES Mathias VOILQUIN-GUILLOT Jade	Titulaire Suppléante		X			
	PADILLA Hugo GARROTE Pierre	Titulaire Suppléant	X				
	GAU Adrien COLANTONI Romane	Titulaire Suppléante		X			
UNI	COUZINE-BONNIS-SASSI Coline MARGALEJO Axel	Titulaire Suppléant		X			
UNEF	MAMANE AMADOU Abdoul Majid PRUDENT Axelle	Titulaire Suppléante		X			

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
					A partir de		
UNI	DEVILLE Pierre GARCIA Léo	Titulaire Suppléant		X			
BOUGE TA FAC	MARTIN DI MICHELE Thomas CREPLET Estelle	Titulaire Suppléant	X				15h06
COMPROM IS TOULOUSAIN	LAGARRIGUE Clément CARIVEN Marine	Titulaire Suppléante	X				
UNEF	DAHAN Myriam GRACIA Lucas	Titulaire Suppléant		X			

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
					A partir de		
Conseil régional Occitanie	PELLEFIGUE Nadia	Titulaire		X			
Ecole des Avocats du Sud-Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire			X	CASAMATTA Nathalie	14h30
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	HANQUIEZ Pierre- Marie CAPONY Christophe	Titulaire Suppléant		X			
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean VIENNE Boris	Titulaire Suppléant			X	KRAJESKI Didier	14h30
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Titulaire Suppléant	X				
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	BOULARD Jacques RASTOUL Franck			X			
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal RIBES Emeline	Titulaire Suppléante	X				
Personnalité élue : TRIBUNAL DE COMMERCE	GRANEL Laurent			X			

INVITES	NOM	Prénom	Fonction
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef du Pôle Master Droit
Madame	LE GALLOU	Cécile	
Madame	FABAS	Anne-Laure	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section Histoire du Droit
Madame	DJIBO	Hairaty	
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF-SCD
Madame	THENOT	Céline	Dispositif GAINS
Monsieur	MOURIER	Wilfried	Dispositif GAINS
Madame	HOUDRY	Caroline	
Monsieur	RAPP	Lucien	

**Le conseil débute à 14h30.**

Il est donné lecture des procurations.

En préambule, Monsieur Le Doyen Nélidoff félicite Monsieur Didier Guignard pour s'être classé premier de son Comité de Sélection pour le poste de Professeur, sous réserve des décisions des instances centrales de l'université, Madame Stéphanie Porcario pour son admissibilité à son concours et également Monsieur Quentin Guiguet-Schiele pour sa candidature à l'agrégation de droit privé (épreuves en cours).

## 1. Adoption du PV du Conseil de Faculté du 04 mai 2021

En l'absence d'observations, le compte rendu est **adopté, en l'état, à l'unanimité.**

## 2. Convention de coopération scientifique avec L'Université Nationale de Mongolie Oulan-Bator (Cécile Le Galou/ Caroline Hourdry)

La Mongolie souhaitant se doter d'un code de commerce manquant dans un contexte post-soviétique, Madame le Gallou a été contactée dans le cadre de ses activités en droit comparé. De nombreux échanges ont déjà eu lieu pour la rédaction du Code du Commerce de Mongolie.

En coopération avec L'Université Nationale de Mongolie Oulan-Bator, il est souhaitable de concrétiser les travaux de recherche dans le cadre d'une convention de coopération scientifique sur le Code de Commerce de Mongolie et également l'étendre à l'étude comparée du droit en s'intéressant au droit des biens notamment sur les pratiques de nomadisme, la protection de l'environnement, la protection de l'enfance, les droits des femmes.

Un colloque est également prévu en décembre prochain en distanciel pour analyser l'état d'avancement de la rédaction du Code du Commerce.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

En quelques mots Madame Caroline Hourdry expose les modifications mineures qui ont été apportés à la convention déjà existante, de Diplôme délocalisé entre l'Université Jean Moulin Lyon-3, l'Université de Bordeaux, l'Université Toulouse-1 Capitole et l'Université du Vietnam.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 3. Questions de Scolarité

- Rang de classement des étudiants aux examens

Actuellement, les étudiants de l'Université Toulouse-1 Capitole ne sont pas classés à l'issue des examens sauf pour les Masters 2. D'autres universités classent les étudiants par ordre de mérite et pour les étudiants sortant de licence 3 cela crée un désavantage pour les sélections en Master 1. Une attestation délivrée par l'Université est remise aux étudiants pour expliquer qu'un classement n'est pas réalisé.

A la demande du Président, il convient d'examiner la possibilité de mettre en place un rang de classement pour tous les niveaux de licence et de master. Techniquement, il est possible d'afficher le rang de classement sur l'ensemble des étudiants inscrits à l'année sans distinction de groupes. Le rang peut être produit par semestre ou par année. Par contre l'outil ne permet pas de produire un classement par groupe qui est souhaité.

En conclusion, pour cette année, il n'est pas possible de fournir un classement de rang.

- Ajustement technique des maquettes de Licence (lien entre CM et TD)

Suite à la réforme de la licence, les CM et les TD ont été mis dans des blocs différents. Certains étudiants ne valident pas le CM avec le TD correspondant, cela crée une difficulté pédagogique. Il est nécessaire de rétablir le lien entre CM et TD pour l'année universitaire 2022/23.

- Point sur la procédure actuelle de candidature en Master

Depuis l'année dernière, une sélection en master a été mise en place. La complétude des dossiers ne peut pas être faite et les collègues ont une surcharge de travail due aux nombres de candidatures reçues. Certains directeurs de master ont besoin d'un délai supplémentaire pour terminer les sélections.

Un délai d'une semaine supplémentaire va être accordé aux professeurs qui en ont besoin (28 juin). Un bilan sera effectué en début d'année universitaire prochaine de manière à améliorer la procédure et faciliter les opérations de sélection.

Ce point sera traité ultérieurement.

#### 4. Point d'étape sur le projet d'évolution de la Faculté vers une École de Droit

Une Codirection a été menée hier avec le Président. La question se porte sur la suite du rapport Lévy pour la création de l'École de Droit de Toulouse.

Le calendrier

- Avant 14 juin 2021 : remontée de la faculté de droit et Science Politique
- 16 juin 2021 : rédaction d'un projet par l'Université Fédérale
- Semaine 25 : CAC
- 12 juillet 2021 : CA

Les lignes rouges de la Faculté de Droit et Science Politique sont les suivantes :

- Pas de fusion des universités explicite ou implicite
- Pas de disparition de la personnalité morale de notre université ni immédiatement ni à terme
- Pas de transfert du patrimoine immobilier et des réserves qui sont le fruit d'une gestion rigoureuse
- Pas de transfert de budget ou de moyens
- Pas de mise à disposition ni de transfert de personnel RH excepté volontariat
- Pas de politique de recherche décidée par la région, la métropole, l'université de Toulouse
- Pas de transfert de compétence de diplomation pour le Doctorat, les Masters et les Licences

Afin de protéger l'identité des juristes, Monsieur le doyen propose la mise en place d'un double bouclier protecteur :

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 01/06/2021

- Le maintien de l'Université Toulouse 1 Capitole forte de son passé en Economie, Droit et Gestion
- La création d'une Ecole de Droit conformément à l'article 713-9 du code de l'Education

Il est demandé au Conseil de donner mandat à Monsieur le Doyen pour défendre les positions de la Faculté concernant le projet de l'Ecole de Droit.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

Monsieur Le Doyen propose un co-portage du projet « École de Droit » entre la Faculté représenté par Monsieur Le Doyen assisté de Monsieur Lucien Rapp et l'Université Toulouse-1 Capitole représenté par Monsieur le Président et Monsieur Lukas Rass-Masson en tant que VP Gouvernance.

La rédaction du contenu du projet de l'Ecole de Droit sera réalisée conjointement par des groupes de travail sur les sujets suivants :

- Les formations
- La recherche
- Les partenariats

Une Assemblée Générale se tiendra le 8 juin 2021 (amphi Cujas à 12 h 00) concernant l'Ecole de Droit.

Le Doyen demande au Conseil son approbation sur le co-portage du projet « École de Droit », la Faculté continuant la réflexion à travers son comité stratégique qui a été réuni une première fois le 18 mai.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 5. Evolution du dispositif GAINS en L1 (Mourrier Wilfried et Thénot Céline)

Le dispositif GAINS permet aux étudiants de L1 de mieux réussir leur année. De nouvelles propositions sont présentées.

En complément des dispositifs existants, un programme de développement de compétences serait mis en place au premier semestre. Ce programme est axé sur la méthodologie à travers des outils pour former les étudiants à s'adapter aux enseignements ou aux enseignants.

Ce dispositif comprend deux programmes de 6 séances chacun sous forme de TD.

- 1er programme : thématique de l'apprentissage en présentiel ou distanciel

Ce programme comprend la prise de notes, la mémorisation, l'intelligence collective (travail de groupe) dans l'objectif de donner des techniques pour améliorer la capacité de l'étudiant à prendre l'information et à retenir ainsi que s'organiser entre travail individuel et collectif en groupe

- 2nd programme : thématique de développement de compétences transverses

Avec un travail sur les prédispositions, la gestion du stress, la motivation et de la programmation neurolinguistique dans l'objectif d'accompagner l'étudiant vers la réussite, aider à identifier ses forces et ses faiblesses et lui donner des outils pour atteindre ses objectifs.

De plus, un CM sur la proactivité est prévu la première semaine de la rentrée.

Concernant le financement, le programme mobilisera 120 heures équivalent TD. Soit l'équivalent des heures précédemment mises en place pour le dispositif.

Hélène Citerici gèrera le côté financier du dispositif.

Monsieur Mourrier Wilfried et Madame Thénot Céline devront se rapprocher de Madame Stéphanie Porcaro pour valider le déroulé du calendrier.

Monsieur Marty Marcel rappelle qu'il est souhaitable de coordonner les actions avec le tutorat dans les bibliothèques.

Ce dispositif est soumis à l'approbation du Conseil du point de vue de sa pertinence, de son intérêt pédagogique. Il sera mis en place si les questions de faisabilité (technique et financière) sont réglées.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 6. Demandes de financement

- Renouvellement de l'adhésion de la Faculté à la conférence des doyens pour un montant de 890 €

**Le financement est adopté à l'unanimité**

- Aide exceptionnelle de 700 € pour une mobilité en Polynésie française

**Le financement est adopté à l'unanimité**

- Participation de 1200 € au financement d'une formation pour Madame Grynfogel

**Le financement est refusé à l'unanimité**

- Contribution de 500 € au financement de l'édition d'un ouvrage : « QUELLE RELATION DE TRAVAIL EN DÉTENTION ? »

**Le financement est adopté à l'unanimité**



## 7. Lutte contre la fraude (Nathalie Jacquinot)

Ce point ne pourra pas être voté par le Conseil, il doit être travaillé avec la DES.

La fraude et le plagiat se sont accentués cette année. Les propositions pour lutter en amont contre la fraude et le plagiat.

- Formation obligatoire sur la fraude
- Signature d'une charte ou attestation dans le dossier inscription
- Information des jurys de délibération
- Information des chargés de TD

Le Conseil ajoute que l'affichage des sanctions doit être sécurisé et renforcé.

Les 2 premiers points peuvent être mis en application dès la rentrée.

Les deux derniers points doivent être approfondis dans un groupe de travail et seront revus lors d'un prochain Conseil de Faculté.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.**